



ARRETE N° 2026 - 217
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la Chaussée n° 14
Déménagements LEBOURGEOIS
Vendredi 13 Mars 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Déménagements LEBOURGEOIS – D 613 – 14100 Firfol, afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Chaussée au n° 14, le Vendredi 13 Mars 2026, de 8h00 à 12h00,

Considérant qu'il est nécessaire pendant cette intervention de réglementer la circulation,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La Société intervenante est autorisée à effectuer un déménagement, RUE DE LA CHAUSSEE au n° 14, le VENDREDI 13 MARS 2026, de 8H00 à 12H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue de la Chaussée, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société intervenante effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires et des déviations avec affichage du présent Arrêté seront posés par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 9 Mars 2026

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

